

Assistance aux étudiants de 2^{ème} et 3^{ème} cycles participant à des colloques

Les étudiants des cycles supérieurs en histoire sont encouragés à participer à des colloques nationaux et internationaux. Le Département d'histoire peut leur venir en aide financièrement en remboursant les frais de déplacement.

Les fonds disponibles varient d'une année à l'autre et le principe du « premier arrivé, premier servi » encadre l'octroi des remboursements. L'étudiant ne peut soumettre qu'une demande par année.

1. Admissibilité

Sont admissibles les étudiants au doctorat (et exceptionnellement à la maîtrise) qui :

- Participent à un colloque scientifique en y présentant une communication de recherche en histoire, au Québec, au Canada et dans le monde;
- Peuvent fournir un résumé clair et bien rédigé de leur communication (1/2 page);
- Sont soutenus par leur directeur de recherche, lequel écrit une courte lettre expliquant les raisons de son appui;
- Peuvent fournir la preuve de leur participation : un programme et une attestation des organisateurs du colloque;
- Peuvent fournir un CV permettant au comité de juger de la pertinence de la demande.

2. Montant

Le montant alloué est plafonné à 750\$. Il ne s'agit pas d'une bourse, mais de remboursement sur factures.

Sont autorisés les frais de déplacement et de logement (aux meilleurs prix possible), pour les dates requises.

Les étudiants sont priés de vérifier si des aides ne sont pas disponibles auprès des organisateurs du colloque. La Maison Internationale offre aussi ce type d'aide.

3. Modalités

L'étudiant doit déposer un dossier à la TGDE du département d'histoire.

Dans le cas d'une réponse favorable, un courriel est envoyé à l'étudiant, spécifiant l'accord du département.

L'étudiant engage les sommes, et est remboursé sur présentation des factures **ORIGINALES** et du formulaire de rapport de dépenses au Département.

Aucune rétroactivité ne peut être tenue pour acquise.